

9 le Moulin de Nanchon77670 Vernou la Celle sur Seine

06.74.15.91.49 contact@acadiag.com

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - INFILTROMETRIE - THERMOGRAPHIE

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS

Art. R 1334-14 à R 1334-29 et R 1337-2 à R 1337-5 du code de la santé publique Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011- Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013 - norme NF X 46-020 du 8 décembre 2008

LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

N° de dossier : 2017-84 6 Date d'intervention: 06/06/2017

	Renseignements relatifs au bie	n Principal Control
Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
Communauté de Communes VALLEES ET CHATEAUX		Communauté de Communes VALLEES ET CHATEAUX
1 Rue des Petits Champs		1 Rue des Petits Champs
77820 LE CHATELET EN BRIE		77820 LE CHATELET EN BRIE
Lieu d'intervention : 6 Rue de la Mare aux Bergers 77820 LE CHATELET EN BRIE		N° de commande : 2017-84_6

Désignation du diagnostiqueur

Nom et Prénom : Christophe BERTHY

N° certificat: 896

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

GINGER CATED, 12 ave Gay Lussac 78990 Elancourt

Assurance: ELITE INSURANCE

N°: PRCCEL097

Adresse: 9 rue Beaujon CP - Ville: 75008 PARIS

Conclusion

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Si certains locaux restent non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restent inaccessibles, il conviendra de réaliser les investigations complémentaires figurant au paragraphe 1.c. Voir Tableau cl-après « résultats détaillés du repérage » et préconisations.

Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité, annexes incluses



9 le Moulin de Nanchon 77670 Vernou la Celle sur Seine 06.74.15.91.49

contact@acadiag.com

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - INCLUTROMETRIE - THERMOGRAPHIE

Sommaire

1. SYNTHESES	3
 a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante c. Investigations complémentaires à réaliser 	3 3 4
2. MISSION	4
a. Objectif b. Références règlementaires c. Laboratoire d'analyse d. Rapports précédents	4 4 5 5
3. DÉSIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BATIS	5
4. LISTE DES LOCAUX VISITES	6
5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES	8
7. ELEMENTS D'INFORMATIONS	9
8. SCHÉMA DE LOCALISATION	10
9. GRILLES D'ÉVALUATION	11
10. CERTIFICAT DE COMPETENCE	12
11. ATTESTATION D'ASSURANCE	12
12. ACCUSE DE RECEPTION	14



9 le Moulin de Nanchon 77670 Vernou la Celle sur Seine 06.74.15.91,49

contact@acadiag.com

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - INSIRTROMETRIE - THERMOGRAPHIE

1. SYNTHESES

a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires associées (évaluation périodique, mesure
					d'empoussièrement, ou travaux de retrait ou confinement)
mardi 6 juin 2017	Sans objet		Aucun	Aucune	

En foncilion du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds (PRECONISATIONS : article R 1334-27/28/29 du Code de la Santé Publique) :

1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

Pour information : Liste A mentionnée à l'art. R.1334-20)
COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER	
Flocages	
Calorifugeages	100 0 0 0
Faux plafonds	

b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires (2)
mardi 6 juin 2017	Sans objet		Aucun	Aucune	

Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage soit ;

MND : Matériau non Dégradé

MDP : Matériau avec Dégradation Ponctuelle MDG : Matériau avec Dégradation Généralisée

(2) Matériaux liste B : l'état de conservation est défini par un résultat « EP, AC1 ou AC2 en application de grilles d'évaluations définies réglementairement.

EP : Evaluation périodique

AC1 : Action corrective de 1ºr niveau AC2 : Action corrective de 2ºmº niveau



9 le Moulin de Nanchon 77670 Vernou la Celle sur Seine 06.74.15.91.49

contact@acadiag.com

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - INFILTROMETRIE - THERMOGRAPHIE

Pour information : Liste B	mentionnée à l'article R. 1334-21
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
 Parois verticales intérieures Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres, 	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiante- ciment) et entourage de poteaux (carton amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloison.
2. Planchers et plafonds Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres Planchers	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés Daltes de sol
3. Coriduits, canalisations et équipements intérieurs Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Clapets et volets coupe-feu Portes coupe-feu Vides ordures	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<u>4. Eléments extérieurs</u> Toltures. Bardages et façades légères. Conduits en tolture et façade.	Plaques, ardolses, accessoires de couverture (composite, fibresciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardolses, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

c. Investigations complémentaires à réaliser

Certains locaux restant non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restant inaccessibles, les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Local	ıx et ouvrages non visites, justifications		
Locaux (1)	Justifications (2)	· v	Préconisations
Aucun			

⁽¹⁾ Tous les locaux dolvent être obligatoirement visités.

2. MISSION

a. Objectif

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

Références règlementaires

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site WEB suivant : www.legifrance.gouv.fr

Décret n° 2010 -- 1200 du 11 octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Articles R 1334-15 à R 1334-18, articles R 1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique

⁽²⁾ Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.



9 le Moulin de Nanchon 77670 Vernou la Celle sur Seine 06.74.15.91.49

diagnostios immobiliers - inclutrometrie - thermographie

contact@acadiag.com

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de

la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Ordonnance nº 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE dans les matériaux ou produits mentionnés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

c. Laboratoire d'analyse

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité. Analyses réalisées par :

d. Rapports précédents

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont ;

Numéro de référence du	Date du rapport	Nom de la société et	Objet du repérage et
rapport de repérage		de l'opérateur de	principales conclusions
		repérage	
Aucun	:		

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants : Aucun

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

Les synthèses des rapports précèdents qui nous ont été fournies sont les suivantes : Aucune

3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS

	Description du site
	Propriétaire du ou des bâtiments
Nom ou raison sociale	; Communauté de Communes VALLEES ET CHATEAUX
Adresse	: 1 Rue des Petits Champs
Code Postal	; 77820
Ville	LE CHATELET EN BRIE



9 le Moulin de Nanchon 77670 Vernou la Celle sur Seine

06.74.15.91.49 contact@acadiag.com

Dingnostics immobiliers - insultrometrie - thermographie

Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Département

: SEINE ET MARNE

Commune

: LE CHATELET EN BRIE

Adresse

: 6 Rue de la Mare aux Bergers

Code postal

:77820

Type de bien

: Habitation (maisons individuelles) Maison

Référence cadastrale

; AB 341

Lots du bien

:/

Nombre de niveau(x)

: 2

Nombre de sous sol

: 0

Année de construction

: 1994

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

Le locataire.

Document(s) remi(s)

Aucun

4. LISTE DES LOCAUX VISITES

Pièces	Sol	Murs	Plafond	Autres
Entrée	Dalles de sol pvc	Peinture	Peinture	
W.C.	Dalles de sol pvc	Peinture	Bois	
Séjour	Carrelage	Peinture	Peinture	
Cuisine	Dalles de sol pvc	Carrelage	Peinture	
Galaric		Peinture		
Garage	Béton peint	Placoplâtre	Fibralith	
Palier	linoléum collé	Peinture	Peinture	
Chambre 1	linoléum collé	Peinture	Peinture	
Chambre 2	Parquet stratifié	Peinture	Peinture	
Chambre 3	Parquet stratifié	Peinture	Peinture	
Salle de bains	linoléum collé	Carrelage	Peinture	
Dalic do Dalis	1	Peinture		
Chambre 4	linoléum collé	Peinture	Peinture	

tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes, .) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

77670 Vernou la Celle sur Seine 9 le Moulin de Nanchon contact@acadiag.com 06,74,15,91,49

DIRGROSTICS IMMORIUERS - INSILTROMETRIE - THERMOGRAPHIE

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

	Flocages, catorifugeage. Taux Autres matériaux plafonds	n Grille N° Résultats (1) Grille N° Résultats (2)			ss travaux de retrait cu de confinement.	smeure en bon état de conservation
	Numero de Méthode		ement		En application des dispositions de l'antide R. 1334-27. Il En fonction des dispositions de la travaux de retrait ou de confinement. In fonction du résultation pendique de l'état de catasevaixen. 2 = Faire réaliser une surveillence du conservation des matériaux et produits de la liste B. In Faire réaliser une évaluation péndique de l'état de catasevaixen de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B.	elloriduresulta de la grille autres produits et matériaux : Lation périodique : Lation périodique :
5. RESULTATS DETAILLES DU REFERMON. Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître.	Parties du Num	composant cocalisation promy	Aucun Aucunes prelèvement		En application des dispositions de l'antole R. 1334-27 (7) En fonction du résultat de la grille florages, calonfugeage, faux pléfonds. 1 = Faine réaliset une évatuation péndique de l'état de codéérnation. 2 = Faine réaliser une sur l'estat de codéérnation.	xoduits et meteriaux : arde dégradation des matériaux et produits con
5. RESULTATS DETAILLES UD KEFERAGE. Le résultat de l'añalyse des échantillons prélevés ou	4	la construction	Aucune présence de composants		En application des dispositions de l'anticle R. 1334-27 (7) En fonction du résultat de lagrille florages, calonfugeage, faux platonds. 1 = Falare réaliset une évaluation périodique de l'état de cadegovalton. 2 = Falare réaliset entre évaluation périodique de l'état de cadegovalton.	(g) Enforcion du résultat de la grille autres produits et matériaux (g) En fonction du résultat de la grille autres produits et matériaux (Ep = Evaluation périodique ;
5. RESU Le résulta		Désignation	Tous les	ocaux visites	En applica (1) En font 1 a Faire n	(2) En fon EP = Eval

contralar periodiquement que l'étaride dégradation des matériaux el produits concernés ne s'aggrave pas et le cas échéant que leur protection demeure en bon état de conservation répresente de dégradation et prandre les mesures appropriées pour les supprimer)

AC1 = Action corrective do premier niveaus

Proceder a la mise en œuvre de ces mesures correctivés afin d'éviter touxe nouvelle degradation et, dans l'altente, prendre les mesures de ces mesures cons la même zone : Veiller à ce que les modifications apportées que rature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amante réstant accessibles dans la même zone : Controler periodiquement que les autres maléfiaux et produis restant accessibles ainst que le cos échéant, leur protection demeurem én bon étai de conservation. ថិលិខិត

Pendre, fair que les masures mentamières au c.n'ont pas été misez en place, les mesures conservatoures appropriates pour limiter le risque de dégradation et conservation et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée : contenant de l'amiante de protection ou de rétrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante des protection ou de rétrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée : AC2 = Action corrective de second triveau. m

Controles parlodiquement que les autres materiaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation. Mettre en couvre les mesures de protection ou de repait définies par l'analyse de risque 800

06.74,15.91,49 ACADIAG - 9 te Moulin de Nanchon - 77670 Vernou la Celle sur Seine

www.acadiag.com S.A.R.L. au capital de 1,500 € RCS MELUN B 789 739 454 code APE 7120B

Page 7 sur 15



9 le Moulin de Nanchon 77670 Vernou la Celle sur Seine 06.74.15.91.49 contact@acadiag.com

DIAGNOSTICS IMMORILIERS - INFILTROMETRIE - THERMOGRAPHIE

6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES

Je soussigné, Christophe BERTHY, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par GINGER CATED pour la spécialité : AMIANTE Cette information et vérifiable auprès de : GINGER CATED, 12 ave Gay Lussac 78990 Elancourt

Je soussigné, Christophe BERTHY, diagnostiqueur pour l'entreprise ACADIAG dont le siège social est situé à VERNOU LA CELLE SUR SEINE.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Intervenant: Christophe BERTHY

Fait à : VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Le: 06/06/2017

ACADIAG

9 le Moulin de Nanchon-77670 Vernous la Celle sur Seine 06.74.15.91.49 RCS Mejun B 789 730 454

Pièces jointes (le cas échéant):

- Eléments d'informations
- Croquis
- Grilles d'évaluation
- Photos (le cas échéant)
- Attestation d'assurance
- Attestation de compétence
- Accusé de réception à nous retourner signé



ACAMIAG

9 le Moulin de Nanchon 77670 Vernou la Celle sur Seine 06.74,15.91.49

contact@acadiag.com

DIAGNOSTIOS IMMOBILIERS - INFILTROMETRIE - THERMOGRAPHIE

7. ELEMENTS D'INFORMATIONS

Liste A : Art R. 1334-27 à R 1334-29-3 du code de la Santé Publique.

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 du code de la Santé Publique selon les

1° L'évaluation périodique de l'état-de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un détai maximal de trois ans à compte de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception; 2° La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25 du code de la santé publique dans un délai de trois mois à compte de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures

d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29

du code de la santé publique.

Liste B : Alinéas 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7 du code de la Santé Publique. Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliornes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'Identification des metériaux et produifs contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liées à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de taçon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiente. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante alin de remedier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être élimines dans des conditions strictes. Renseignez vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.singe.org



9 le Moulin de Nanchon 77670 Vernou la Celle sur Seine 06.74.15.91.49 contact@acadiag.com

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - INFILTROMETRIE - THERMOGRAPHIE

8. SCHÉMA DE LOCALISATION

Chambre 4	Salle de bains	Chambre 3
Chambre 1	Ec alier Palier	Chambre 2

	Cuisine	
Garage	W.C	Séjour
	Dressing 2	

Légendes :

Prélèvement amiante (poteau,...)

Faux plafonds

Conduit fibrociment



9 le Moulin de Nanchon 77670 Vernou la Celle sur Seine 06.74.15.91.49 contact@acadiag.com

DINGNOSTICS IMMOBILIERS - INFILTROMETRIE - THERMOGRAPHIE

9. GRILLES D'ÉVALUATION

Aucunes

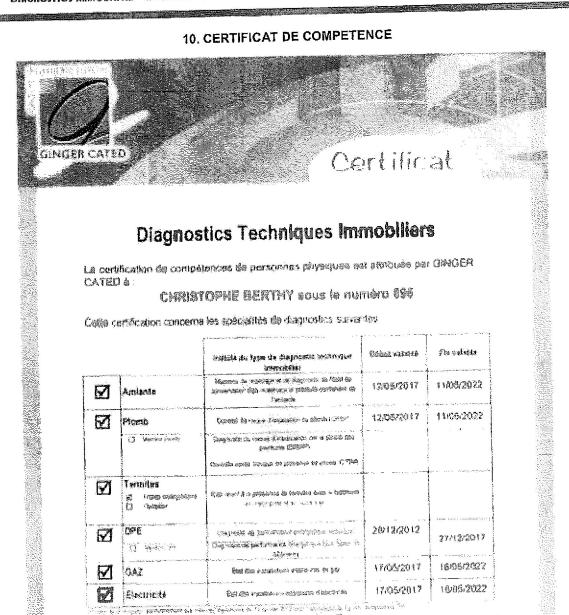
Annexe : photos(s)



9 le Moulin de Nanchon 77670 Vernou la Celle sur Seine 06.74,15.91.49

contact@acadiag.com

DIAGROPTIOS IMMOBILIERS - INFILTROMETRIE - THERMOGRAPHIE



s necessa a versited to me 2011

Le Datemie Date Capt JOSEP CAUSE PANEL BY

EM 将在 1 000 的特

proposition of the entropy braid that the construction of the cons on ulada eda (sil) (sia):





9 le Moulin de Nanchon 77670 Vernou la Celle sur Seine

06.74.15.91.49 contact@acadiag.com

DIAGNOSTIOS IMMOBINERS - INFILTROMETRIE - THERMOGRAPHIE

11. ATTESTATION D'ASSURANCE

ATTESTATION ADMUELLE O'ASSUTANCE

HESPONEARILITY CIVILE PROFESSION HELLE EXPERT
- POLICE N° PROCESSION



"Mie kriery pour have a chalce"

Squireun Bure instances Constant Limited, compagnis d'assuration den le siège const est situé affat l'et salà Guermany Cons Quermany Gloreius, arreignists su matrice de la chardine de command de Gloreius muste et 31,511 (obtisté par (Ante té de Constité Profession et de l'Audulten (ACIM) à apérer un la trocketre français en l'ére étabilisant en de l'expect des dispositions de Mellé et 302-3 du code des assurances par la succursale française sur 30 nes de Calibie 75315 (ARIS, Immaineulé e un RCS de Mélé pour le n° 530 nos sale,

Pográvertán pro la 100/866 Secuntina and financial Sobnicus Elizabor, S.A. au méthal de 1 000 0008, dent la aliga nodal establué di rea da la Villes, filiparte di, 1-260 i Luter Manului, immeliculas au 100 de purambourg cous la nombro 1120 303, accided d'informabilation an aintenance agràfia par furbitation benevata des finances (1510/6)) du la decembra 2000 de logical del decombración du Commissacia aux distances au significadas accididades contraga agráfia de contraga agráfia de contraga agráfia de contraga agráfia de despois au disendo de funcionario de production de 2000 de 100 d

LASSURE	LES REPERENCES POLICE
	Conditions Générales : REPARETURE (MIS-ON PROCESSOR : PROCESSOR : PROCESSOR : PROCESSOR : Date d'étet du contrat : Da/oz/2004 : Date d'étet du contrat : Da/oz : Contrat avec tacte receptuations.

ACTIVITIES COUVERTES

þ	Disgraphic Accordings	P	Ciagnostic Miliarius Ciagnostic Mosmyde da Carbosa
Þ	Elegrandi: Arriente (visual event-venta, event-inevasa, dámalikan, expaden)	>	Olegwood: Furfamment Instgittque (DFI)
*	Diagnostic Ascernatif Diagnostic Ascernatif	>	Chaptentic Florid (CREP, DRIP, event-fraveze, Plomb dant l'each
ě	Disgnostic Defection de l'ulies	>	Cisgnostic Policitor das Sols Disgnostic Print Comsettiones : normes d'institutible
>	Clagnosite foo Posi Diagnosite foot de Stratisticaton filocariças	Þ	Diegrant Chatto de las Inderess
۶	Diagnock's that de l'initial lation Gus) A	Diagnostic Andon Diagnostic Aliquas Maturali, Mitriata el Factoriogiques
<i>></i>	Diagnostic Etai des l'essa Ciagnostic Etai Parca laire	>	Dispression Second in Process
مۇ خ	Diagnostiqueux Econimateur Continuation Diagnostiqueur forest auprès de le cour d'appel	Þ	Diagnostic Technique SRU Diagnostic Technique
۶	Diagnostic Hamilton (accountabilité)	Ì⊃ Qi	Calcul Phylomente in 117005, 823012 Expert Consell en Nérosetten Energétique (PAL)
*	Diagnostic Humidità Diagnostic Làgional ote	>	Except on Valour Vocale
>	Diagnostic Logercont Decerk Diagnostic Lot Sciulin	y Y	
>	Diegnocke Lof Carret Diegnocke Lof Soal ar	Þ	
}	Dagrou's Missas Louds	*	

OBJET DES GARANTIES

Carcontrol a pour objet de copetia:

<u>de firs entrairbit filebré de feutent tracife.</u> Pour les dont mages cautés aus tien pur l'essaité dans le cadin des activités professionnes et prédentes de l'article à 334-4 partieur de l'activités des cadins des esserances, le contrat est établi en ficasa réglementant pour par crapites du contrat.

FILTE - Samplin False 16' PROCELOS?



9 le Moulin de Nanchon 77670 Vernou la Celle sur Seine 06.74.15.91.49

contact@acadiag.com

DINGNOSTIOS (MMONILLERS - INSUTROMETRIE - THERMOGRAPHIE

		Helereges Berender	has deport of the bas deport of the	Principles par Unlikes
		responsamelte cittle gener.	J.K	1
Joen de minagra Jenna pieloka da	4.4.1	And the state of t	2000 163 C	
Bamanifit tall	ig als generalist d	in rages fresipies fils sis réseaunt courte par : Factou improvables	250 933 5	
Attitutes à l'anatronnement d'urigi Dupamages maditivis et franches les		Colly y and speciments too lacking on maniging It to instruction consists and prime maniging on the lacking for a lacking maniging of the lacking of the l	1 500 (6) % 10 5604 10 5604 10 5604 10 5606 10 500 (6) % f 10 500 (6) % f 10 500 (6) % f	geries deries te bergeve te bergeve de geries de geries
4.		RENTONSAMILITE CYCLE Apparilyption der beneng, selficie, pie	(2) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1	Manale
Tana desimage Dani :	ingere ausfännten. D. Demprenges einem nichtlis wers vermetannte is an despungen ausgeber ihr eine bei die geben (1800) die in.		390 001 E	partered on partered on partered on the parter
	tt fatemerist	nunghen, guanti serinda dan dunungan pergebuahan pengebuahan 201 Dunungan 2023 – Agrikatia an Punca bilanggebuahan 1820-kanggan 2023 – Agrikatia an Punca bilanggebuahan	200 933 €	la priss planación de present

CHSERVATIONS

La patrio de spunanta des la universita attractation est du C4/93/2017 eu C9/23/2018.

Loj ek juristration i reseçatra applicable. La varistră de salte attentulor est auberdonnée au réglement de la prime d'essuperce dans son. bridgestible alle est conditionnés à la juscification par la souscipteur d'une quillance de règlement des primes émanant sectualisement de la compagnite ou de non mendicialm.

La présente attenticion n'apporte aurune dérogation à la garantie de flasoraurés ila qu'alle cézulte des dispositions de contrat estoquelles

Your pendrenwalstree gue de draft.

Total Trestaura la 6 décembres 2016

M. Antoine GUIGUET

M. Mohamed ALDUAN



9 le Moulin de Nanchon 77670 Vernou la Celle sur Seine 06.74.15.91.49

contact@acadiag.com

Dirgnostioj immonuenj - implyromryrie - Thermographie

12. ACCUSE DE RECEPTION

(à compléter, signer et à nous retourner dès réception de votre rapport de repérage amiante à ACADIAG)

Je soussigné Communauté de Communes VALLEES ET CHATEAUX propriétaire d'un bien immobilier situé 6 Rue de la Mare aux Bergers 77820 LE CHATELET EN BRIE accuse bonne réception le du rapport de repérage amiante provenant de la société ACADIAG (mission effectuée le 06/06/2017).

J'ai bien pris connaissance des informations présentes dans ce rapport de repérage et notamment des conclusions.

Nom et prénom :

Fait à:

Le:

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »).

, ships